

# ASSOCIATION NAUTIQUE OMNISPORTS ISTREENNE

OMS Trigance 3 – Allée de la passe pierre – 13800 Istres

## Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire 2023

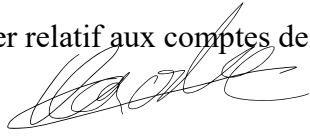
L'an 2023, le 25 novembre à 18h30, les membres de l'association se sont réunis à l'auditorium Charles Aznavour, à Istres, sur convocation du Conseil d'Administration en date du 9 novembre 2023.

L'assemblée est présidée par Thierry Salaris en sa qualité de président. Le secrétariat est assuré par Laurence Laroche.

La secrétaire constate que 33 adhérents sur 57 sont présents ou représentés ; le nombre total de voix représente ainsi 58 % des inscrits

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Mot du président.
- Rapport d'activités 2022/2023 par section et commission. Quitus
- Prévisionnel d'activités 2023/2024 par section et commission. Vote.
- Lecture et approbation du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice 2022/2023. Quitus au  
  
Trésorier.
- Prévisionnel financier 2022/2023. Vote.
- Questions diverses

- Élection des membres sortants du conseil d'administration.

## PREMIERE RESOLUTION

Le Président donne la parole aux responsables des différentes sections (Christophe Degang, Charles Chreac'h) qui en font le bilan et dressent les perspectives pour la saison prochaine. Il ouvre ensuite les débats. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président met au vote les rapports qui sont approuvés à l'unanimité des présents.

## DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2022-2023, l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté. Dès lors, quitus de sa gestion est donné au trésorier pour l'exercice écoulé. Après présentation du budget de l'exercice 2023-2024, l'assemblée générale approuve ledit budget tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

## TROISIEME RESOLUTION

Après débat, l'assemblée générale décide les tarifs des cotisations annuelles CLUB dues au titre de l'exercice 2024-2025 suivants auxquels s'ajouteront les cotisations licence de chacune des fédérations (celui de la licence Aviron n'est pas encore communiqué par la FFAviron, à ce jour).

<b>Cotisations CLUB 2023/2024</b>	<b>Jeune voile</b>	<b>Adulte voile</b>	<b>Handi voile</b>	<b>Aviron</b>	<b>Aviron + handi ou voile</b>
<b>Annuelle</b>	213,00 €	213,00 €	183,00 €	163,00 €	236,00 €
<b>Semestrielle</b>	149,00€	149,00 €	128,00 €	114,00 €	
Licence	32 ,00€	68,00 €		?	? + 68

Avec une inflation de 5,9 % et en l'absence d'augmentation depuis 2 ans, nous décidons de relever les cotisations. Le calcul du combiné est basé sur 6 % d'inflation. La réduction famille de 40% (à partir de la 2eme adhésion) portera sur l'adhésion seulement. La réduction famille de 50% sur la 3eme adhésion disparaît. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

## QUATRIEME RESOLUTION

Deux membres du conseil d'administration remettent leur mandat au président : Jean-Luc Roland; Robin Aloof.

Deux candidats se présentent : M. Cyrille Juignet et Mme Mallaurie Guibaud

A l'unanimité des votants, M. Cyrille Juignet et Mme Mallaurie Guibaud sont désignés comme membres du conseil d'administration.

A 20h30, plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et la secrétaire.

Le Président Thierry Salaris



La secrétaire Laurence Laroche

